

RÈGLEMENT DES CONCOURS

THEME « MA CAMPAGNE »

Chapitre premier - Règlement général

Article 1 - Organisation

La Fédération Nationale des Associations de Sport, de Culture et d'Entraide organise pour la saison 2013/2014 les concours suivants :

- **Concours de dessin**
- **Concours de photographie**
- **Concours d'expression libre**

définis par le présent règlement.

Article 2 : Dates

Intitulé du concours	Date de lancement	Date de fin du concours	Date limite de réception à la fédération (délai de courrier inclus)	Diffusion des résultats
Dessin Photographie Expression libre	15/09/2013	1/02/2014	20/02/2014	Congrès 2014

Article 3 - Participation

Les concours sont ouverts à tous les adhérents des ASCE et à leurs ayants droit. La participation peut être individuelle ou collective suivant les prescriptions de l'article 10 des règlements particuliers.

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Article 4 – Transmission des participations

Chaque candidat doit transmettre au président de son ASCE ou à son représentant, sa participation aux concours pour la date qui est indiquée à l'article 2, et sous la forme précisée à l'article 11a des règlements particuliers.

Les présidents doivent faire parvenir les participations de leurs adhérents (sans mélanger les concours) pour les dates précisées à l'article 2, à l'adresse suivante :

MEDDE/FNASCE
Secteur Culture
Concours
Arche sud
92055 La Défense cedex

dans les formes décrites à l'article 11b des règlements particuliers.

Toute transmission directe à la fédération par un candidat sans la fiche récapitulative comportant la signature du président ou de son représentant entraînera l'annulation systématique de la participation au concours.

**TOUTES PARTICIPATIONS ARRIVANT
APRES LE 20 FEVRIER 2014 SERA HORS CONCOURS**

Article 5 - Modifications éventuelles

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications aux règlements, d'écourter, de reporter ou d'annuler l'un ou l'autre des concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des présidents des ASCE qui en informeront leurs adhérents.

Article 6 - Application du règlement, litige

L'interprétation et l'application du règlement général et des règlements particuliers sont de la compétence de la Commission Permanente Culture de la Fédération avec la participation éventuelle de membres de l'association organisatrice. **Ses décisions sont sans appel.**

Les litiges éventuels seront examinés par le comité directeur de la fédération après consultation de la CPC et de la (ou les) personne(s) concernée(s).

Article 7 - Propriété

Tout en restant la propriété des candidats, la fédération se réserve le droit de conserver durant toute l'année en cours, certaines oeuvres issues des trois concours. La simple participation à l'un de ces concours implique de la part des candidats qu'ils autorisent la fédération à utiliser gratuitement celles-ci à des fins de promotion de ses activités sous quelle que forme que ce soit.

Chapitre deuxième - Règlements particuliers

CONCOURS DE DESSIN

Article 8- Thème

« Ma campagne »

Article 9 – Catégories

Le concours comporte trois catégories

- Catégorie 1 : les enfants de 7 à 8 ans
- Catégorie 2 : les enfants de 9 à 10 ans
- Catégorie 3 : les enfants de 11 à 14 ans
- Catégorie 4 : les adultes à partir de 15 ans
- Catégorie 5 : les enfants en dessous de 7 ans (il n'y aura pas de classement)

L'âge s'entend au 31 décembre de l'année du lancement du concours.

Article 10 - Limitation

a) des participations individuelles

Chaque participant ne peut proposer plus de 1 dessin.

b) des participations collectives par ASCE

Néant

Article 11 – Présentation des participations aux concours

a) Format

Chaque dessin sera réalisé sur du papier à dessin blanc ou de couleur.

Format A3 (29,7 x 42 cm) OBLIGATOIRE

- Tous les matériaux sont autorisés : peinture, feutre, crayons de couleur, ...
- **Un titre (3 mots maximum) sera donné OBLIGATOIREMENT à l'œuvre et devra apparaître en bas du dessin sur la face avant.**
- **Chaque réalisation devra être collée sur du carton mousse uniquement**
- **Ne pas mettre d'attache au dos.**
- **Les indications suivantes seront portées au dos de l'oeuvre sous la forme ci-dessous (format étiquette 3,4 x 9,9 cm) :**

- le numéro de l'ASCE d'origine (pas le numéro d'adhérent)

- le nom de son auteur
- la catégorie
- l'âge (et non la date de naissance).

exemple :

ASCE N° 0000 Nom et prénom du participant Catégorie n° 0 Age

<u>TOUT DESSIN NE RESPECTANT PAS SCRUPULEUSEMENT</u> <u>LES REGLES DE PRESENTATION OU</u> <u>LE THEME SERA SYSTEMATIQUEMENT ECARTE</u>

b) Transmission

Le vice-président Culture doit vérifier que toutes les règles énumérées ci-dessus ont bien été respectées et notamment le numéro de l'ASCE avec l'âge et le nom du participant

Ensuite le président de l'ASCE envoie les dessins sous la forme d'un seul paquet accompagné de la liste des concurrents de son ASCE **complétée sur fichier informatique** (fichier joint) et non manuscrite.
(L'envoi peut regrouper les trois concours).

Article 12 –Question subsidiaire

Néant

Article 13 – Classement

Les dessins seront exposés à l'occasion du congrès 2014.

Chaque participant présent à celui-ci votera pour un dessin dans chaque catégorie.

Le nombre de votes par dessin permettra d'établir le classement.

Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex æquo subsistent, la Commission Permanente Culture - CPC - établira le classement. Si cette situation conduit à avoir plus de lauréats que prévu par catégorie, un tirage au sort sera réalisé pour obtenir les lauréats définitifs.

Article 14 – Récompenses

Les catégories 1, 2 et 3 composeront dix prix en « chèque culture » d'une valeur de :

1 ^{er} prix	100 euros
2 ^e prix	80 euros
3 ^e prix	60 euros
4 ^e prix	50 euros
5 ^e prix	40 euros
du 6 ^e au 10 ^e prix	30 euros

La catégorie 4 comportera trois prix en « chèque culture ou lire »

1 ^{er} prix	150 euros
2 ^e prix	100 euros
3 ^e prix	70 euros

Les œuvres présentées dans la 5e catégorie, seront exposées mais ne donneront pas lieu à vote ni à récompense.

Article 15 - Responsabilité

La FNASCE décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

Article 8 – Thème

«Ma campagne»

Article 9 – Catégories

Le concours compose UNE seule catégorie (argentique ou numérique : au choix)
photos en noir et blanc ou photos en couleur

Article 10 - Limitation

a) des participations individuelles

Une œuvres au maximum

La répartition entre « couleur », « noir et blanc » est laissée à la libre appréciation de l'auteur.

b) des participations collectives par ASCE

Dix pour une participation groupée sous le nom d'un photo club.

La répartition entre « couleur », « noir et blanc » est laissée à la libre appréciation de l'auteur.

Article 11 – Présentation de la participation au concours

a) Format :

Les photographies devront être présentées **collées sur un support en carton mousse uniquement de dimensions (29,7 x 42 cm) (A3)**

Le titre de l'œuvre (3 mots maximum) donné par l'auteur devra apparaître en bas de la photographie, sur face avant.

La photographie sera tirée en format 18 x 24 cm minimum, sa présentation reste libre.

Au dos de chaque carton **devront figurer** en haut à droite **(format étiquette 3,4 x 9,9 cm) ::**

- le numéro d'ASCE (et non d'adhérent).
- le nom et le prénom,
- l'âge (et non sa date de naissance)

Dans la forme suivante :

exemple :

ASCE N° 0000 Nom et prénom du participant Age

Plus besoin de mettre d'attache au dos.

<u>TOUTE PHOTOGRAPHIE NE RESPECTANT PAS SCRUPULEUSEMENT LES REGLES DE PRESENTATION OU LE THEME SERA SYSTEMATIQUEMENT ECARTEE</u>

a) Transmission

Le Vice-président culture doit vérifier que toutes les règles énumérées ci-dessus ont bien été respectées et notamment le numéro de l' ASCE avec l'âge et le nom du participant.

Ensuite le président de l'ASCE envoie les photos sous la forme d'un seul paquet accompagné de la liste des concurrents de son ASCE **complétée sur fichier informatique** (fichier joint) **et non manuscrite.**
(L'envoi peut regrouper les trois concours)

Article 12 – Question subsidiaire

Néant

Article 13 - Classement

Les œuvres seront exposées à l'occasion du congrès 2014
Chaque participant présent à celui-ci votera pour 1 photo.
Le nombre de votes par œuvre permettra d'établir le classement.
Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex æquo subsistent, la Commission Permanente Culture - CPC - établira le classement. Si cette situation conduit à avoir plus de dix lauréats, un tirage au sort sera réalisé pour obtenir les dix lauréats définitifs.

Article 14 - Récompense

Cette catégorie composera dix prix en « chèque culture» d'une valeur de :

1 ^{er} prix	120 euros
2 ^e prix	100 euros
3 ^e prix	80 euros
4 ^e prix	70 euros
5 ^e prix	60 euros
6 ^e prix	50 euros
du 7 ^e au 10 ^e prix	40 euros

Article 15 - Responsabilité

La FNASCE décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

CONCOURS « EXPRESSION LIBRE »

Article 8 - Thème

«Ma campagne»

Article 9 - Catégories

Le concours compose quatre catégories :

- Catégorie 1 : les enfants de 7 à 8 ans
- Catégorie 2 : les enfants de 9 à 10 ans
- Catégorie 3 : les enfants de 11 à 14 ans
- Catégorie 4 : les adultes à partir de 15 ans

L'âge s'entend au 31 décembre de l'année du lancement du concours.

Article 10 - Limitation

a) des participations individuelles

Chaque participant ne peut proposer qu'une œuvre

b) des participations collectives par ASCE

Néant

Article 11 - Présentation de la participation au concours

a) Format :

- **Format A3 (29,7 x 42 cm) : OBLIGATOIRE, épaisseur maximum 5 cm (cinq centimètres)**
- Tous les matériaux et toutes les techniques sont autorisés : peinture, feutre, crayons de couleur, collage, moulage sculpture etc. dans le respect des dimensions
- **Un titre (3 mots maximum) sera donné à l'œuvre et devra apparaître en bas de celle-ci.**
- **Chaque réalisation devra pouvoir être présentée verticalement**
- **Les indications suivantes seront portées aux dos de l'oeuvre sous la forme ci-dessous (format étiquette 3,4 x 9,9 cm)**
 - Le numéro de l'ASCE d'origine (et non le numéro d'adhérent)
 - Le nom de son auteur
 - La catégorie
 - L'âge (et non sa date de naissance).

Exemple :

ASCE N° 0000 Nom et prénom du participant Catégorie n° 0 Age

Ne pas mettre d'attache au dos

Toute œuvre ne respectant pas scrupuleusement les règles de présentation ou le thème sera systématiquement écartée.
--

b) Transmission

Le vice-président Culture doit vérifier que toutes les règles énumérées ci-dessus sont bien respectées et notamment le numéro de l'ASCE avec l'âge et le nom du participant.

Ensuite le président de l'ASCE envoie les œuvres sous la forme d'un seul paquet accompagné de la liste des concurrents de son ASCE **complétée sur fichier informatique** (fichier joint) et non manuscrite.
(L'envoi peut regrouper les trois concours)

Article 12 - Question subsidiaire

Néant

Article 13 - Classement des œuvres

Elles seront exposées à l'occasion du Congrès 2014

Chaque participant présent à celui-ci votera pour une œuvre dans chaque catégorie.

Le nombre de votes par œuvre permettra d'établir le classement.

Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex-æquo subsistent, la Commission Permanente culture - CPC - établira le classement. Si cette situation conduit à avoir plus de lauréats que prévue par catégorie, un tirage au sort sera réalisé pour obtenir les lauréats définitifs

Article 14 - Récompenses

Les catégories 1 et 2 comporteront dix prix en « chèque culture » d'une valeur de :

1^{er} prix

100 euros

2 ^e prix	80 euros
3 ^e prix	60 euros
4 ^e prix	50 euros
5 ^e prix	40 euros
du 6 ^e au 10 ^e prix	30 euros

La catégorie 3 et 4 comportera trois prix en « chèque culture » d'une valeur de :

1 ^{er} prix	150 euros
2 ^e prix	100 euros
3 ^e prix	70 euros

Article 15 - Responsabilité

La FNASCE décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

FICHE A UTILISER POUR TOUTE TRANSMISSION DES PARTICIPATIONS A LA FNASCE

Concours de : **2013/2014**
(ne pas mélanger les concours, ni les catégories sur une même feuille)

Catégorie	Nom et prénom	Titre de l'œuvre	Photos de l' œuvre (150 pixels maxi)

Transmis à la FNASCE le..... par
Nom et prénom du signataire.....

Qualité..... Signature.
N° d'ASCE.....